

BELGIQUE ET PAYS-BAS



Filière Technologies du numérique : Retail, Industrie informatique, Logiciels, E-commerce, Télécoms, Banque et Assurance, Services (éducation numérique)

DU 7 AU 8 NOVEMBRE 2023



Dans le cadre de la Team France Export, CCI International Grand Est et ses partenaires vous proposent d'accélérer votre business en Belgique et/ou aux Pays-Bas en participant à la 7^{ème} édition des FRENCH TECH DAYS Belgique Netherlands.

LES RAISONS DE S'INTERESSER AUX MARCHÉS

La Belgique :



- ▶ Au top 10 du classement Digital Economy & Society Index 2020, la Belgique se distingue en matière de connectivité et d'intégration de technologies numériques par les entreprises.
- ▶ La Belgique est classée 8^{ème} pays européen dans la FinTech et dispose du plus grand nombre de start-up orientées B2B en Europe.
- ▶ L'industrie informatique a retrouvé, l'an dernier, le niveau d'activité d'avant la pandémie grâce à un rebond de la production de 6%. 8000 nouveaux emplois ont été créés et pourvus par les entreprises du secteur en 2021. Au total, les différents sous-secteurs de l'industrie technologique emploient 320000 personnes, soit 7,65% de l'emploi en Belgique
- ▶ Plaque tournante du numérique et de l'innovation en Europe, le territoire dispose d'infrastructures attractives dans le domaine de la connectivité, du stockage de données et des applications Tech.
- ▶ Forte de la présence d'organisations internationales telles que la Commission Européenne ou l'OTAN, Bruxelles abrite également le siège central en Europe des géants Avnet, HP, IBM, SWIFT, Worldline, TE Connectivity ou encore le centre d'innovation de Microsoft.

Les Pays-Bas :



- ▶ Un pays ouvert et tourné vers l'international : l'anglais pratiqué par plus de 90 % de la population et plus de 60 nationalités différentes travaillant dans la Tech, 4^{ème} exportateur des technologies de l'information dans le monde.
- ▶ 70 % des innovations néerlandaises sont liées à l'informatique. Les revenus du secteur IT aux Pays-Bas représente 5,86 Milliards d'USD en 2021. Le secteur a connu une croissance de 38 % entre 2018 et 2021.
- ▶ Les plus grandes entreprises du monde pionnières dans la Tech ont des sièges sociaux aux Pays-Bas en raison de son environnement favorable (main-d'œuvre anglophone, politique fiscale avantageuse). Les géants Netflix, Uber, Tesla et Cisco, Microsoft, ING rayonnent à travers l'Europe avec le positionnement stratégique de leur hub aux Pays-Bas.
- ▶ Selon le European Digital City Index, Amsterdam se positionne au 3^{ème} rang parmi les 60 villes européennes offrant le meilleur environnement pour les start-ups.
- ▶ Le secteur des TIC est un secteur à forte croissance (+4.4 % moy. de 2018 à 2020) étroitement lié au cloud computing et à la digitalisation de l'économie. Les secteurs les plus importants sont le Big Data, le cloud, l'IA et l'IoT.

En partenariat avec :



DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 29/09/2023 (PLACES LIMITEES)

CONTACTS

Champagne-Ardenne // Céline POTRON // T. 06 48 77 04 03 // c.potron@grandest.cci.fr

Alsace // Christophe ANTOINE // T. 06 75 52 55 54 // c.antoine@grandest.cci.fr

Lorraine // Valérie MOTTI // T. 06 42 24 60 83 // v.motti@grandest.cci.fr

• teamfrance-export.fr/grandest

CCI Grand Est - Espace Européen de l'Entreprise - 14 rue de la Haye – Schiltigheim CS 90065 - 67012 Strasbourg Cedex



PRESTATIONS PROPOSEES

Objectif : Sensibiliser les entreprises du Grand Est aux opportunités Tech au Bénélux, les informer sur les différents segments de marchés, la culture des affaires locale, les introduire auprès de grands comptes locaux, avec l'ambition de développer des courants d'affaires.

- ✓ Participation à l'**atelier collectif** d'introduction aux marchés belges et néerlandais (format digital)
- ✓ **Formation au pitch** en vue des événements (format digital)
- ✓ Ateliers sur la **culture d'affaires** des deux pays + guide des affaires Pays-Bas
- ✓ Conférences sur les marchés de la Tech dans les deux pays
- ✓ Participation aux sessions de pitch & événements de networking
- ✓ **Identification et ciblage de vos prospects** sur la base d'un cahier des charges personnalisé.
- ✓ Organisation d'un **programme de rendez-vous BtoB**
- ✓ En option Pays-Bas :
 - ✓ Rédaction, adaptation et traduction en néerlandais d'un communiqué de presse ; diffusion auprès de la presse spécialisée ; suivi des parutions.
 - ✓ Communication individualisée sur LinkedIn par les équipes de Business France, nos partenaires locaux auprès de 5 000 contacts.
- ✓ Aide au **montage du dossier de subvention régionale**
- ✓ **Accompagnement** par un conseiller Team France Export
- ✓ **Réunion-bilan de fin de mission.**

PROGRAMME (COMMUNIQUE A TITRE INDICATIF, SUSCEPTIBLE D'ETRE MODIFIE)

Mars-Juin

- ▶ Validation de votre inscription au regard de votre potentiel sur le/les pays sélectionnés.
- ▶ Montage du dossier d'aide régionale (sous réserve d'éligibilité)

Septembre-Octobre

- ▶ Participation à l'**atelier collectif** d'introduction aux marchés belges et néerlandais (format digital)
- ▶ **Formation au pitch** en vue des événements (format digital)
- ▶ Réunion de cadrage avec les experts du/des pays retenu(s) pour la prospection commerciale.
- ▶ **Identification et ciblage de vos prospects**
- ▶ **Organisation d'un programme de rendez-vous BtoB** sur le/les marchés sélectionnés (*Les équipes de Business France et CCI France Belgique mettront tout en œuvre pour que les missions de prospection soient un succès. Elles ne peuvent toutefois pas s'engager sur un nombre minimum de rendez-vous*)

7 novembre : Journée Belgique - Bruxelles

- ▶ **Conférence sur le marché « Tech » belge**, atelier sur la culture d'affaires locale
- ▶ Séance de **networking avec le président de la French Tech Bruxelles** et des entrepreneurs français présents en Belgique
- ▶ **Déjeuner de networking** avec les représentants des grands comptes belges
- ▶ **Session de pitches** devant toute l'assemblée par les entreprises françaises présentes à l'événement
- ▶ **Rendez-vous BtoB personnalisés**
- ▶ **Cocktail de clôture** avec l'ensemble des invités

8 novembre : Journée Pays-Bas - Amsterdam

- ▶ **Conférence sur le marché « Tech » néerlandais**, atelier sur la culture d'affaires locale
- ▶ **Séance de networking avec le président de la French Tech Amsterdam** et des entrepreneurs français présents aux Pays-Bas
- ▶ **Déjeuner de networking** avec les représentants des grands comptes néerlandais
- ▶ **Session de pitches** devant toute l'assemblée par les entreprises françaises présentes à l'événement
- ▶ **Rendez-vous BtoB personnalisés**
- ▶ **Cocktail de clôture avec l'ensemble des invités**

CONTACTS

Champagne-Ardenne // Céline POTRON // T. 06 48 77 04 03 // c.potron@grandest.cci.fr

Alsace // Christophe ANTOINE // T. 06 75 52 55 54 // c.antoine@grandest.cci.fr

Lorraine // Valérie MOTTI // T. 06 42 24 60 83 // v.motti@grandest.cci.fr

• teamfrance-export.fr/grandest

CCI Grand Est - Espace Européen de l'Entreprise - 14 rue de la Haye – Schiltigheim CS 90065 - 67012 Strasbourg Cedex



FRENCH TECH DAYS BELGIQUE NETHERLANDS 2023	Coût HT/pers* si votre entreprise n'est pas éligible à la subvention régionale	Coût HT/pers* si votre entreprise EST ELIGIBLE à la subvention régionale
Prospection 1 pays (au choix Belgique ou Pays-Bas)	2 900 €	1 450 €
Prospection 2 pays Belgique + Pays-Bas	4 800 € (Ou 4 400 € si early bird <15/07/2023)	2 400 € (Ou 2 200 € si early bird <15/07/2023)
Options Pays-Bas		
Communiqué de presse en néerlandais	1 300 €	650 €
Posts Linked In individualisé	325 €	163 €
Forfait d'organisation CCI International Grand Est	600 €	600 €

* Ces coûts varient selon la nature de votre projet et de votre date d'inscription.

Frais restant à votre charge : Frais de déplacement, d'hébergement, de restauration sur place, d'envoi de documentation et/ou d'échantillons, frais personnels.



La Région et le FEDER (via le programme opérationnel 2021-2027) sont susceptibles de vous accorder, pour toute inscription confirmée une subvention pouvant aller jusqu'à 50 % du coût net de la mission (hors forfait organisation CCI), sous réserve d'une inscription au Programme Régional Export Grand Est 2023, sous réserve que votre entreprise remplisse les conditions d'éligibilité et qu'au minimum 3 entreprises participent à l'opération. Votre conseiller CCI International reste à votre disposition pour les modalités pratiques.

bpifrance Les dépenses engagées au titre de la manifestation peuvent être reprises dans le cadre de l'assurance prospection proposée par Bpifrance.

CONTACTS

Champagne-Ardenne // Céline POTRON // T. 06 48 77 04 03 // c.potron@grandest.cci.fr

Alsace // Christophe ANTOINE // T. 06 75 52 55 54 // c.antoine@grandest.cci.fr

Lorraine // Valérie MOTTLL // T. 06 42 24 60 83 // v.mottl@grandest.cci.fr

• teamfrance-export.fr/grandest

CCI Grand Est - Espace Européen de l'Entreprise - 14 rue de la Haye – Schiltigheim CS 90065 - 67012 Strasbourg Cedex



A retourner complété à :

 CCI International Grand Est
 CS 90065
 67012 Strasbourg Cedex

Ou par mail à votre conseiller

BELGIQUE ET PAYS-BAS

Filière Technologies du numérique

DU 7 AU 8 NOVEMBRE 2023

Si vous souhaitez que la référence de votre bon de commande soit reportée sur la facture qui vous sera envoyée vous devez **obligatoirement l'indiquer sur ce bon d'acceptation.**

REFERENCES	
Dossier suivi par : Céline POTRON	Téléphone : 0648770403
	Mail : c.potron@grandest.cci.fr
Bon d'acceptation/inscription à retourner avant le : 29/09/2023	
IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
N° de bon de commande client à reporter sur la facture :	
Raison Sociale :	SIRET (obligatoire) :
Nom :	Fonction :
Activité :	Site Internet :
Adresse :	
CP :	Ville :
Adresse de facturation (si différente) :	
Tél. Portable :	Mail :

<input type="checkbox"/> Participe à la mission de prospection 1 pays : <input type="checkbox"/> Belgique <input type="checkbox"/> Pays-Bas	2 900 € HT
<input type="checkbox"/> Participe à la mission de prospection 2 pays Belgique et Pays-Bas	Inscription < 15/07/2023 : 4 400 € HT Inscription ≥ 15/07/2023 : 4 800 € HT
<input type="checkbox"/> Option communiqué de presse en néerlandais	1 300 € HT
<input type="checkbox"/> Option Posts Linked In individualisé Pays-Bas	325 € HT
<input checked="" type="checkbox"/> Forfait organisation CCI International Grand Est	600 € HT
	TOTAL HT
	TVA 20 %
	TOTAL TTC

Je procède au paiement de 50 % **par virement bancaire** aux coordonnées suivantes : BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE - IBAN : FR76 1470 7501 8070 2198 5594 514 - Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPMTZ, **à réception de la facture d'acompte qui intégrera, si l'entreprise est éligible, le montant de la subvention Région/FEDER.**

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente indiquées en annexe et les accepte.

Fait à

Le

Signature + cachet de l'entreprise

Précédée de la mention « Bon pour accord »

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les dispositions qui suivent sont constitutives des conditions générales de vente (C.G.V.) des prestations commercialisées par la CCI GRAND EST dans le cadre des activités déployées par CCI International GRAND EST avec, le cas échéant, l'appui du réseau d'Enterprise Europe Network. Des conditions particulières pourront, le cas échéant, déroger aux présentes conditions générales de vente ou les compléter par des clauses spécifiques contenues dans la proposition commerciale. Toute condition contraire opposée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à la CCI GRAND EST, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Les conditions générales d'achat du Client sont inapplicables.

Le fait que la CCI GRAND EST ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dites conditions.

Toute commande de prestations commercialisées par la CCI GRAND EST suivie du règlement par le Client d'une avance sur participation ou au comptant, entraîne et implique l'adhésion entière et sans réserve de ce dernier aux présentes conditions générales de vente.

Dans la prestation d'Enterprise Europe Network et de CCI International GRAND EST ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bulletin d'acceptation : les transports à l'intérieur du pays où se déroule la mission, les frais de restauration non prévus au programme, la participation d'une 2ème personne pour la même entreprise, les frais éventuels d'acheminement de documentation et /ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids, l'assistance d'un interprète, les dépenses personnelles, les frais de visas.

2. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE RÈGLEMENT

2.1 / Proposition commerciale

Une proposition commerciale à laquelle sera joint un bulletin d'acceptation ou un devis sera adressé à l'entreprise concernée. Cette offre mentionnera les conditions d'exécution et les conditions financières retenues.

2.2 / Acceptation de l'offre proposée et inscription

Les entreprises confirmeront leur participation en retournant, avant la date de clôture des inscriptions, à la CCI GRAND EST :

- Le bulletin d'acceptation dûment complété et signé par une personne habilitée au sein de l'entreprise,
- Un acompte de 50% du montant total TTC de la facture à la commande qui validera l'inscription définitive de l'entreprise.

Le bulletin d'acceptation matérialise l'engagement de l'entreprise et l'acceptation des Conditions Générales de Vente. A réception du bulletin d'acceptation, la CCI GRAND EST retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à l'acompte reçu.

Le solde est exigible 15 jours avant le début de la mission ou de la fourniture programmée des prestations.

Cas particulier : Pour les prestations concernant l'offre de préparation, comprenant par exemple les ateliers techniques, les rencontres expert, l'éclairage réglementaire, les diagnostics export, les fichiers : le prix de la prestation est payable à la commande, sauf stipulation expresse de la part de la CCI GRAND EST.

2.3. / Engagements des parties

Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent la CCI GRAND EST que si le bulletin d'acceptation et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bulletin d'acceptation.

La réception des pièces indiquées en 2.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par la CCI GRAND EST.

Le Client s'engage à bénéficier de la (ou des) prestation(s) choisie(s) et validée(s) au préalable avec les services de la CCI GRAND EST et à suivre le programme tel qu'il est proposé dans l'offre.

2.4 / Subventions éventuelles

La confirmation par la CCI GRAND EST du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues. Le droit aux subventions étant soumis à des conditions d'éligibilité, il appartient à l'entreprise de vérifier son éligibilité auprès de la Région Grand-Est.

2.5 / Facturation complémentaire

Si des prestations complémentaires par rapport à la teneur de la proposition commerciale sont rendues au Client, la CCI GRAND EST émettra une facture spécifique mentionnant le prix de la prestation concernée dans le mois qui suit le retour du déplacement. Elle devra être réglée sous 30 jours fin de mois.

3. PÉNALITÉS EN CAS DE NON-PAIEMENT

Le non-paiement à leur échéance des factures émises entraînera, après une mise en demeure préalable adressée par lettre recommandée restée sans effet :

- L'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal (Art. L.441-6 du Code de Commerce),
- L'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €,
- L'exigibilité immédiate de la somme restant due à la CCI GRAND EST.

4. CONDITIONS D'ANNULATION DE LA PRESTATION

4.1 / Du fait de la CCI GRAND EST

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, la CCI GRAND EST se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation. Une information écrite sera adressée aux Clients et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de toute indemnité supplémentaire.

4.2 / Du fait du Client

En cas d'annulation du fait du Client, la CCI GRAND EST sera en droit de conserver l'acompte et de facturer les prestations résiduelles à hauteur des dépenses réelles qu'elle aura déjà engagées.

4.3 / Force majeure

Les cas de force majeure, notamment les grèves, guerres, boycott de produits français, etc., ou tout autre événement imprévisible, irrésistible et insurmontable, indépendant de la volonté de la CCI GRAND EST et entravant les prestations en constituant un obstacle définitif à l'exécution de ses fournitures et prestations, suspendent de plein droit les obligations de la CCI GRAND EST et la dégage de toute responsabilité ou dommage pouvant en résulter.

Sont assimilées à un cas de force majeure les mesures prises par une autorité instituée dans le cadre de la lutte contre une crise sanitaire de type COVID19 empêchant la fourniture de la prestation.

Dans ce cas, le Client a la faculté de résilier sa participation en adressant à la CCI GRAND EST une lettre recommandée avec AR et la CCI GRAND EST lui remboursera les sommes versées, à l'exception des frais d'organisation qu'elle aura engagés, ou délivrera, au choix du Client, un avoir du même montant.

5. INFORMATION ET CONFIDENTIALITÉ

5.1 / Le Client s'engage à transmettre à la CCI GRAND EST toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Le Client s'engage à honorer ses rendez-vous, à réaliser les démarches et travaux lui incombant dans le cadre du projet et à informer régulièrement la CCI GRAND EST de son évolution. Le Client précisera si ces données revêtent un caractère confidentiel ou si elles peuvent être exploitées par la CCI GRAND EST en vue d'enrichir ses programmes d'action ou ses prestations.

5.2 / La CCI GRAND EST s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au Client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, elle s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de la prestation, sauf autorisation spéciale et écrite du Client.

5.3 / La CCI GRAND EST pourra mentionner le nom du Client dans ses références institutionnelles (notamment avec le Conseil Régional ou l'Etat) et commerciales.

6. RESPONSABILITÉS

La CCI GRAND EST ne peut être tenue pour responsable de l'utilisation par le Client des informations qui lui auront été transmises par la CCI GRAND EST, celle-ci n'ayant qu'une obligation de moyens.

La CCI GRAND EST dispose d'une assurance responsabilité civile en sa qualité de prestataire. Toutefois, la CCI GRAND EST n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages encourus et accidents de toute nature pouvant survenir à l'occasion d'une mission ou d'un salon. Le Client est par conséquent invité à souscrire à ses frais toutes assurances rendues nécessaires. Le Client devra notamment être titulaire d'une police d'assurance le garantissant pour les dommages qu'il encourt et ceux causés aux tiers dont il serait reconnu responsable. Plus spécialement, les Clients et leurs assureurs renoncent à tous recours contre la CCI GRAND EST.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CCI GRAND EST demeure seule propriétaire des droits portant sur la propriété intellectuelle intégrés dans ses prestations, de son savoir-faire et du contenu des rapports rédigés par ses services ou ses partenaires.

8. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les données collectées recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la base de gestion de la relation client. Les destinataires des données sont les services de la CCI GRAND EST, de Business France et de leurs entités rattachées (pour certaines situées hors Union Européenne), aux membres du dispositif français d'appui à l'internationalisation de l'économie française et leurs sous-traitants techniques, à CCI France en sa qualité de tête de réseau et aux services d'État au titre de l'évaluation des prestations fournies. Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques et la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition pour justes motifs et de limitation des données le concernant. Il peut exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante : dpo@grandest.cci.fr ou par courrier postal : DPD, CCI Grand Est 10 rue Claude Gelée BP41071 88051 Epinal cedex 9. Le responsable du traitement est le Président de la CCI GRAND EST. Base juridique du traitement : mission de service public de la CCI (art. L710-1, 3° du code de commerce). Autorité auprès de laquelle le Client peut introduire une réclamation : CNIL www.cnil.fr, 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07.

9. LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au seul droit français.

Les Parties rechercheront une solution amiable à tout différend pouvant survenir entre elles, et de préférence par la voie de la médiation.

A défaut de règlement amiable, tout litige ou toute contestation se rapportant à l'application, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales de vente sera porté devant les juridictions françaises territorialement compétentes par rapport au siège de la CCI.